



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
LUNDI 26 OCTOBRE 2015

Présidence :	M.	Serge	BROQUARD	Maire
Présent-e-s :	M.	André	CARRAT	Adjoint
	M.	Patrice	MUGNY	Adjoint
	M.	Benjamin	ACKERMANN	Conseiller municipal
	M.	Jean-François	BEAUSOLEIL	Conseiller municipal
	M.	Christophe	BONGARD	Conseiller municipal
	M.	Pierre	COPPO	Conseiller municipal
	M.	Rémy	DURAFOUR	Conseiller municipal
	M.	Blaise	LOUP	Conseiller municipal
	M.	Jacques-André	ROMAND	Conseiller municipal
	Mme	Emmanuelle	SPINEDI	Conseillère municipale
	M.	Joseph-Marie	THORENS	Conseiller municipal
	Mme	Patricia	VELATI THIRIET	Conseillère municipale
		Mme	Caroline	RADICE
	Mme	Martine	GREMION ENGELER	Procès-verbaliste
Excusé :	M.	Paolo	RODRIGUES DA GUERRA	Conseiller municipal

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 14 septembre 2015
2. Présentation du Budget 2016
3. Délibération concernant l'ouverture d'un crédit d'investissement relatif au remplacement des collecteurs d'EC et EU sous le chemin des Cordonniers
4. Délibération pour l'approbation d'un nouveau règlement concernant le parc des logements de la commune
5. Délibération relative à la délégation de compétences au Maire pour la passation d'actes authentiques
6. Délibération pour l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire relatif à la rénovation des dépendances de la Ferme Gallay
7. Information sur la deuxième séance du COPIL
8. Droit d'opposition des Conseils municipaux
9. Informations de la Mairie
10. Propositions individuelles et questions

M. le Maire souhaite la bienvenue à tous, ouvre la séance à 20h et excuse M. Rodrigues da Guerra qui est en vacances.

1. Approbation du procès-verbal du 14 septembre 2015

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité par les personnes présentes à cette séance.

Remerciements sont faits à son auteure.

2. Présentation du Budget 2016

M. le Maire commence par remercier Mme Radice pour tout le travail effectué depuis plusieurs semaines pour préparer le budget 2016. C'est une tâche conséquente dont elle s'est acquittée avec sérieux avec l'appui de la fiduciaire.

Le projet de budget a été vu une première fois par l'Exécutif, puis une deuxième fois par la commission des Finances. **M. le Maire** tient à ce propos à remercier celle-ci pour les questions constructives qu'elle a posées et qui ont permis d'éclaircir certains points et de les améliorer.

Il a été notamment souligné le faible rendement du parc locatif par rapport à celui obtenu dans le privé, mais il est le résultat de la politique sociale pratiquée pendant les législatures précédentes, soit des loyers bas destinés à des personnes aux revenus modestes. Ce choix politique est à relever, même si une amélioration du rendement peut être envisagée malgré tout dans le futur.

M. le Maire passe la parole à M. Romand, président de la commission des finances, pour la présentation du projet de budget 2016.

M. Romand remet quatre documents aux conseillers :

1. budget 2016 détaillé par rubriques, avec solde du compte 2014, budget 2015 et budget 2016
2. budget 2016 condensé par rubriques
3. plan des dépenses d'investissements pendant l'année 2016 et situation des emprunts au 31.12.14 et prévisions 2016.
4. tableaux des amortissements 2015 du patrimoine administratif et les crédits d'engagement du patrimoine financier.

Afin d'appuyer sa présentation, **M. Romand** distribue des graphiques pour illustrer l'évolution des chiffres de 2009 à 2014 pour les comptes et de 2015 à 2016 pour le budget.

Il passe en revue les rubriques et souligne les variations les plus notables. Certaines explications plus détaillées sont données, dont :

05 Administration générale

- Traitements du personnel (et assurances sociales relatives): augmentation due à l'accroissement du temps d'occupation annoncé lors de la séance de septembre.
- Honoraires, prestations de service : une augmentation est prévue pour prendre en charge la mise en place du nouveau système comptable explique **M. le Maire**. **M. Romand** exprime le souhait de la commission de réévaluer peut-être ce poste.

14 Incendie et secours

Cette rubrique est presque identique à celle de 2015. **M. Carrat** précise que l'ensemble des demandes formulées par la compagnie des sapeurs-pompiers a été intégré dans le budget, à l'exception de l'achat d'un nouveau véhicule. Il a été décidé que l'actuel bénéficierait d'une révision complète. Quant à l'amélioration du bâtiment utilisé par les pompiers, ce projet est mis en attente. L'Exécutif, la commission des finances et le capitaine doivent se rencontrer pour en discuter.

2 Enseignement et formation

Le budget de fonctionnement pour cette rubrique est en diminution. Les travaux concernant le bâtiment de l'école sont moins importants, ceux concernant le préau sont inclus dans le budget d'investissement.

30 Encouragement à la culture

- Honoraires, prestations de service : l'augmentation est due à un accroissement des activités programmées et aux coûts prévus pour l'organisation de la Fête du bicentenaire avec les communes de Puplinge et Ville-la-Grand (Fr. 20'000.-).

54 Institutions pour la jeunesse

L'augmentation est due aux nouvelles places de crèches qui sont réservées dans l'établissement de Puplinge qui ouvrira en décembre. **M. Mugny** ajoute que les inscriptions commencent à arriver et que l'Exécutif est en train de les examiner.

58 Aide sociale

Les montants des subventions ont été ajustés pour qu'ils correspondent à 1% du budget global de la commune. **M. Loup** relève qu'ainsi Presinge continue à être une des communes les plus généreuses du canton en matière de subventionnement des associations œuvrant en Suisse et à l'étranger.

65 Trafic régional

Cette rubrique est en augmentation, particulièrement à cause du doublement de la subvention pour l'achat des abonnements annuels TPG (déjà appliqué depuis le milieu 2015). Il est prévu une soixantaine d'abonnements. **Mme Radice** mentionne également que l'offre des cartes journalières des CFF coûte environ Fr. 7'000.- à la commune.

M. Beausoleil se demande s'il ne faudrait pas définir des critères pour l'attribution de toutes ces subventions et une discussion s'engage sur le sujet et sur les impacts financiers. Il est convenu qu'une réflexion de fond et un suivi doivent être menés pour continuer le débat.

72 Traitement des déchets

- Honoraires, prestations de service : la levée des déchets est effectuée par deux mandataires et, depuis 2015, le cantonnier n'aide plus à la relève des ordures et cette prestation est donc facturée. **M. le Maire** tient à rappeler à la commission de l'environnement qu'elle doit rapidement se pencher sur le règlement communal des déchets, dont un projet est déjà élaboré, car, dès 2017, les déchets professionnels ne pourront plus être payés par la commune.

78 Protection de l'environnement

- Entretien immeubles par des tiers : comprend la plantation de nouveaux chênes.

90 Impôts

Le taux du centime additionnel est de 41 (chiffre qu'il faudra confirmer lors de l'approbation du budget) dont la valeur est donnée par l'Administration fiscale cantonale. Celle pour 2016 est parvenue le 20 octobre à la mairie, ce qui permet d'obtenir le montant de Fr. 1'972'000.- pour les recettes prévues sur les revenus et la fortune des personnes physiques.

94 Charges et revenus des capitaux

Une première remarque concerne les intérêts div. sur capitaux du P.F. qui devront disparaître, car ils sont annulés par une écriture comptable au crédit de même valeur.

M. le Maire explique que la commission des finances a mis le doigt sur les taux hypothécaires trop élevés appliqués sur les crédits auprès de la banque Raiffeisen depuis 2009. L'Exécutif a confié la tâche à M. Beausoleil pour la résiliation de ces emprunts et l'établissement de nouveaux auprès de la BCGe à un taux beaucoup plus avantageux. Les emprunts auprès de l'UBS qui arriveront à échéance en janvier 2016 seront également transférés à la BCGe à ce moment-là.

Divers

- En cours de présentation, il est ressorti qu'il est nécessaire que le conseil municipal envisage une discussion approfondie sur la politique de la gestion communale en matière de

subventionnement que ce soit pour la mobilité, les institutions pour la jeunesse ou le logement.

- La subvention octroyée les années passées au Poney Club de Presinge pour un prix lors de leur concours annuel a été supprimée, car la commission a estimé que cette société bénéficie déjà de suffisamment d'avantages de la part de la commune.

M. Romand passe ensuite sur le plan des dépenses d'investissements qui correspond aux intentions des travaux pendant l'année 2016.

M. le Maire prend alors la parole pour anticiper le point numéro 3 de l'ordre du jour, car l'Exécutif veut annuler le vote sur la délibération qui y figure et qui est liée aux investissements sur l'assainissement à la route des Cordonnières.

Conformément à la décision prise par la précédente législature, la commune vendra la parcelle du 11-13 Cordonnières avec le projet d'immeuble ayant reçu l'autorisation de construire à un investisseur. Cependant, la commission des finances s'est interrogée sur le bénéfice de cette transaction si la commune réalise à son compte tout l'aménagement dans ce chemin.

Dès lors, l'Exécutif a pris rendez-vous avec le promoteur afin de discuter de son engagement sur ce point.

Pour les autres investissements mis au budget, il s'agit d'une part de la suite du projet en cours de l'assainissement de la route de la Louvière (étape 3), de la réfection du préau de l'école et de la transformation de la mairie. Des crédits d'investissement seront à voter lorsque les projets seront planifiés. Les travaux sur les canalisations du chemin des Chevêches ont été programmés en 2017.

Toutes les questions ayant été posées, M. Romand termine sa présentation.

M. Carrat remercie à son tour la commission des finances pour avoir relevé certains points, notamment sur les taux d'intérêts des crédits.

M. le Maire conclut ce point de l'ordre du jour en félicitant M. Romand pour sa présentation et pour tous les graphiques qu'il a créé pour aider à la compréhension du projet de budget.

3. Délibération concernant l'ouverture d'un crédit d'investissement relatif au remplacement des collecteurs d'EC et EU sous le chemin des Cordonnières

Ainsi qu'il l'a annoncé précédemment, **M. le Maire** suspend ce point qui sera repris lors d'une prochaine séance, selon le développement qui découlera de la séance que l'Exécutif doit avoir avec le promoteur du projet Cordonnières 11-13.

4. Délibération pour l'approbation d'un nouveau règlement concernant le parc des logements de la commune

M. le Maire se réfère aux explications qui ont été données la fois précédente et rappelle que le projet de règlement a été lu et approuvé par Me Bellanger qui l'estime conforme aux lois.

Différentes questions sont posées auxquelles **M. Mugny** et **M. le Maire** répondent. De plus, **M. le Maire** explique que ce règlement permettra d'aider l'Exécutif dans son choix des locataires, lorsqu'il s'agira de faire l'attribution d'un appartement libéré.

Suite aux remarques des conseillers, les articles suivants sont complétés ainsi :

Art. 2 al. 4 : « L'Exécutif de la commune est l'autorité de décision pour l'attribution des logements. Dans ses choix, il est soucieux de solidarité sociale, notamment dans des cas exceptionnels. »

Art. 4 al. 2 : « L'Exécutif peut autoriser à titre exceptionnel une sous-location...représentant la Commune. Le loyer de la sous-location ne peut pas excéder le montant du loyer. »

M. le Maire propose de voter la délibération en tenant compte de ces deux modifications, il lit donc le projet et le soumet à l'approbation des conseillers.

Le Conseil municipal décide par 6 oui et 4 abstentions

- 1) D'approuver le nouveau Règlement concernant le parc des logements de la commune de Presinge.

5. Délibération relative à la délégation de compétences au Maire pour la passation d'actes authentiques

M. le Maire introduit le sujet et spécifie qu'il s'agit surtout d'éviter de surcharger l'ordre du jour des séances du Conseil municipal, dès lors que l'on traite seulement de modifications minimales de zone.

Puis, il fait la lecture du projet et le soumet au vote des conseillers municipaux.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité, par 10 oui

- 1) De charger le Maire de passer les actes authentiques, concernant :
 - a) les cessions au domaine public communal des terrains et hors-ligne provenant de propriétés voisines;
 - b) les échanges et aliénations de parcelles nécessités par des corrections d'alignement;
 - c) les constitutions de servitudes et autres droits réels au profit de la commune ainsi que les radiations de charges grevant les immeubles de celle-ci;
 - d) les constitutions de servitudes et autres droits réels à la charge de la commune et au profit de l'Etat de Genève, d'une autre commune et des régies publiques cantonales;
 - e) les changements d'assiettes de voies publiques communales,

à condition que les opérations visées sous lettres a), b), c), d) et e) résultent de plans adoptés par les autorités compétentes et n'impliquent comme prestations, à la charge de la commune, que des dépenses prélevées sur les crédits budgétaires ou d'engagement.

- 2) Cette délibération est valable jusqu'à la fin de la législature 2015-2020.

6. Délibération pour l'ouverture d'un crédit d'étude complémentaire relatif à la rénovation des dépendances de la Ferme Gallay

Ce sujet a déjà fait l'objet d'une explication le 14 septembre 2015 et **M. le Maire** rappelle qu'il s'agit de financer les honoraires de l'architecte pour établir les plans de détails de la rénovation et pour faire les demandes de soumissions selon les règles de l'Accord Intercantonal sur les Marchés Publics (AIMP).

Aucune question n'étant posée, **M. le Maire** lit et soumet le projet au vote.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité, par 10 oui,

- 1) D'accorder un crédit d'étude complémentaire de 50'000 F dans le but de finaliser l'étude de l'assainissement et la transformation des dépendances de la Ferme Gallay, au 137 route de Presinge, avec aménagement de 6 appartements et un espace communal.
- 2) De financer ce crédit d'étude complémentaire par les fonds propres de la commune.
- 3) D'incorporer ces frais d'étude complémentaire au coût total de la rénovation, en cas de réalisation et de les comptabiliser à l'actif du bilan de la commune dans le patrimoine financier.
- 4) De virer au compte de fonctionnement les dépenses déjà engagées, dès lors que le projet ne pourrait être mené à son terme.

7. Information sur la deuxième séance du COPIL

M. le Maire passe la parole à M. Mugny pour le compte-rendu de la deuxième séance du COPIL.

Les informations ont été transmises à la commission pour le développement villageois et **M. Mugny** les résume pour le Conseil :

- un cahier des charges pour le concours est en cours d'élaboration. Il s'agit de prendre en compte tous les aspects pour éviter, autant que faire se peut, les recours susceptibles de faire retarder le projet ;
- les candidats seront sélectionnés sur appel (environ une quinzaine) ;
- le jury sera composé de 2 représentants de la commune, de 2 représentants de chaque coopérative (y compris de celle créée par des Presingeois, si une sera constituée) et de 7 (ou 9) professionnels ;
- le COPIL travaille sur le bon libellé du cahier des charges, afin d'y inclure les exigences de la commune (exemples : jardin d'enfants, espace médical, espaces communs, etc), sans toutefois tuer la créativité des projets ;
- calendrier : fin décembre 2015-début 2016, validation du cahier des charges. février-mars 2016, lancement du concours. Automne 2016 : choix du lauréat.

M. Mugny rapporte encore que les coopératives ont déjà vu leur financement validé et que la commune a confirmé le mandat du bureau d'architectes pour son accompagnement dans ces démarches. Il mentionne l'ambiance positive régnant au sein du COPIL et fait remarquer qu'une promesse de droit de superficie devant être signée devant notaire, les clauses sont en discussion.

M. le Maire remercie M. Mugny pour son intervention.

8. Droit d'opposition des Conseils municipaux

Les documents relatifs à la séance du 26 septembre 2015 ont été transmis par courrier électronique aux Conseillers municipaux.

M. le Maire enregistre que le Conseil municipal ne désire pas utiliser son droit d'opposition pour cette décision (contribution des communes au financement du budget 2016 de l'ACG).

9. Informations de la Mairie

Assemblée communale

M. le Maire rappelle la tenue d'une séance publique le jeudi 29 octobre 2015 à 20h à la salle communale. Les coopératives CODHA et EQUILIBRE seront présentes, ainsi que les architectes mandataires, l'Exécutif et les membres de la commission pour le développement villageois. Tous les conseillers municipaux sont évidemment les bienvenus.

Lors de cette soirée, un bref historique du projet sera exposé et les coopératives expliqueront leur fonctionnement, pour permettre ensuite d'ouvrir un débat avec les personnes présentes.

M. Mugny insiste sur le fait qu'il est important que les villageois intéressés s'inscrivent rapidement dans ces coopératives ou créent promptement une nouvelle coopérative, afin de pouvoir participer activement dès le début à toutes les étapes de ce projet.

Repas de Noël des Aînés

Cette traditionnelle manifestation aura lieu le lundi 14 décembre. Les conseillers suivants s'annoncent pour la mise en place et le rangement de la salle ainsi que pour le service du repas : Mmes Spinedi et Velati Thiriet, MM. Thorens, Loup et Coppo.

La Revue

Cette année, aucune offre spéciale pour les conseils municipaux n'ayant été reçue, cette sortie habituelle n'est pas reconduite.

Informations et animations culturelles

M. Mugny annonce la prochaine parution du « Presinge infos », nouvelle version remaniée, et demande aux conseillers de lui communiquer toutes les informations qu'ils souhaitent partager, afin d'étoffer encore plus ce journal.

Peu d'inscriptions sont arrivées pour l'exposition des artistes presingeois début 2016 et un rappel va être fait pour inciter les habitants à s'inscrire d'ici la mi-novembre. La mise en place de cette manifestation sera coordonnée par Mme Mara Beusoleil avec le soutien de la commission culturelle.

M. Mugny attire encore l'attention sur le « café mortel » organisé le 17 novembre 2015 à l'Auberge des Vieux-Chênes et les divers concerts qui seront donnés d'ici la fin de l'année.

Bibliobus

M. Mugny communique les chiffres de fréquentation pour 2014 : 144 visiteurs, soit environ 13 par passage, essentiellement des personnes âgées ou des jeunes. 3 nouveaux inscrits. En janvier 2016, l'horaire de passage sera différé d'une demi-heure (soit de 10h30 à 12h30), ce qui fera peut-être augmenter le nombre de lecteurs, puisque les adolescents du C.O. et du collège auront la possibilité de se rendre au bus en rentrant de leurs cours.

10. Propositions individuelles et questions

M. Thorens relaie la remarque qu'il a reçue d'un habitant qui estime que la visibilité dans le triangle à l'entrée du village est très mauvaise et qui pense que ce carrefour est dangereux. **M. le Maire** rappelle qu'une priorité de droite est en vigueur à cet endroit et que la direction de la mobilité a validé cette configuration dont le but est, précisément, de faire ralentir considérablement les conducteurs. Cette réponse sera transmise au villageois.

Mme Spinedi fait remarquer qu'il en est de même au bout du chemin des Cordonnières.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Maire** salue le travail effectué et lève la séance à 22h15.

La secrétaire :